

LA PRESCRIPTION DE DISPOSITIFS MÉDICAUX

Les chevillères

Jean-Luc GOUNON - Masseur Kinésithérapeute

Dans le numéro précédent de Profession Kinésithérapeute (n°15 – juin, juillet, août 2007), lors d'un article concernant la prescription du kiné, nous nous étions entretenu des genouillères remboursées par la Sécurité Sociale ; aujourd'hui, nous nous entretiendrons des chevillères.

Les chevillères sont des orthèses qui permettent une immobilisation contrôlée de la cheville ; elles confèrent stabilisation, antalgie, drainage de l'œdème, diminution de l'enraidissement articulaire, conservation de la proprioception à une cheville victime d'un traumatisme. Aucune chevillère n'est universelle et il convient d'envisager 4 groupes.

➤ LES CHEVILLÈRES ÉLASTIQUES SIMPLES



Ce sont les chevillères les plus simples existantes sur le marché des orthèses et, comme pour les genouillères, il y a une trentaine d'années, elles étaient les seules disponibles !

Ces chevillères existent à pied ouvert ou pied fermé et apportent un effet chauffant ainsi qu'un maintien proprioceptif. De forme anatomique, elles sont destinées à protéger et soutenir l'articulation fragilisée en cas de coups ou de traumatisme léger.

Si elles sont de contention forte (classe 2 de compression), elles vont

faciliter la diminution d'un œdème résiduel.

Ces chevillères sont aussi là pour rassurer le sportif ! A titre d'exemple, elles sont fréquemment utilisées par les skieurs du dimanche alors que la pathologie de la cheville a pratiquement disparu des stations de sport d'hiver, les chaussures de ski ayant fait de tels progrès dans la protection de cette articulation !

Mais encore faut-il que ces chaussures soient bien adaptées au pied du sujet !

➤ LES CHEVILLÈRES LIGAMENTAIRES À SANGLES



L'entorse de cheville est le premier motif de consultation des urgences hospitalières qui en recensent 6.000 par jour en France... et nous ne pouvons évaluer le nombre d'entorses bénignes traitées par les empiriques et les illégaux... et qui font leur gloire !!!

Les chevillères ligamentaires à sangles assurent maintien et rappel proprioceptif sans immobiliser totalement l'articulation ; elles sont donc principalement indiquées dans les entorses :

➤ en cas d'entorse bénigne, elles évitent la mise en varus du pied et la tension du LLE,

➤ en cas d'entorse moyenne ou grave, elles prennent la suite, au stade de la rééducation, d'une botte plâtrée, d'un strapping d'immobilisation ou d'un appareil ayant immobilisé totalement la cheville,

➤ en cas de laxité chronique de la cheville, elles assurent une stabilisation articulaire latérale.

Certains modèles, particulièrement élaborés, sont utilisés par les sportifs de haut niveau, non seulement en traitement de séquelles d'entorses ou de reprise d'activité, mais en prévention de récurrences, remplaçant ainsi le strapping d'activité.